Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des terrasses B.P. 39, 74 962 CRAN-GEVRIER
Tel : 04 50 66 77 77 – Fax : 04 50 66 77 88

Schéma général d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

1_Not_GA_CUS

Notice explicative du zonage d'assainissement

Commune de Cusy

SAFEGE
Bâtiment Universaône - 18 rue Félix Mangini, 69009, Lyon
Tel : 04 72 19 89 70

19 rue de Lac Saint-André, 73370 Le Bourget-du-Lac
Tel : 04 79 84 54 96

Date	Objet des modifications
Mars 2019	Dossier d'enquête publique
Septembre 2019	Dossier d'approbation

Approuvé par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2019

Le Président du SILA,

Pierre BRUYERE

Syndicat Mixte du Lac d'Annecy

7, rue des terrasses B.P. 39, 74 962 CRAN-GEVRIER
Tel : 04 50 66 77 77 – Fax : 04 50 66 77 88

Liste des abréviations

- ANC : Assainissement Non Collectif
- DBO5 : demande biochimique en oxygène pendant cinq jours = un des paramètres de la qualité de l'eau représentant la quantité d'oxygène nécessaires aux micro-organismes pour oxyder la matière organique
- EH : Equivalent-Habitant : : unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une station d'épuration. Cette unité de mesure se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour. 1 EH = 60 g de DBO5/jour en entrée station
- PLU : Plan Local d'Urbanisme
- PLUi-H : Plan Local d'urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat
- SCOT : Schéma de cohérence Territoriale
- SILA : Syndicat Mixte du Lac d'Annecy
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Sommaire

Préambule 4

1 Etat des lieux de la commune de Cusy 5

1.1 Situation géographique et administrative 5

1.2 Contexte urbain 5

1.3 Contexte géologique 8

1.4 Hydrographie 8

1.5 Usages et contraintes du milieu naturel 9

1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif 9

1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif 10

2 Présentation de la carte de zonage 12

2.1 Généralités 12

2.2 Zonage d'assainissement collectif 12

2.3 Zonage d'assainissement non collectif 12

ANNEXE 1 : COUPES des sondages de sol réalises en 1993 par LE BUREAU D'ASSISTANCE GEOLOGIQUE (b.a.g.) 14

ANNEXE 2 : Résultats des tests de perméabilité réalisés par le bureau d'étude SUEZ Consulting en 2018 24

Tables des illustrations

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Cusy 5
Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : www.scot-bassin-annecien.fr)..... 7
Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune 10

Table des tableaux

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Cusy..... 5
Tableau 2 : Principaux cours d'eau présents sur la commune potentiellement impactés par les rejets ANC..... 8
Tableau 3 : Capacité des cours d'eau à recevoir des rejets ANC 11
Tableau 4 : Liste des scénarios de desserte retenus sur la commune de Cusy..... 12
Tableau 5 : Liste des hameaux qui resteront en ANC 13
Tableau 6 : Liste des scénarios étudiés mais non retenus 13

PREAMBULE

Le présent document constitue la notice explicative du zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de Cusy.

Il s'inscrit dans un dossier comprenant également :

- La notice explicative générale,
- La carte d'aptitude des milieux de la commune,
- La carte de zonage d'assainissement de la commune.

Le contexte réglementaire et la méthodologie pour la réalisation du zonage sont détaillés dans la *Notice explicative générale (0_NoticeZonageEU)*.

1 ETAT DES LIEUX DE LA COMMUNE DE CUSY

1.1 Situation géographique et administrative

CUSY est une commune située dans le département de la Haute-Savoie (74), s'étendant sur 1743 ha. Depuis le 1er janvier 2017, elle fait partie de la communauté d'agglomération du Grand Annecy.

1.2 Contexte urbain

1.2.1 Evolution de la population

La démographie de Cusy ne cesse d'augmenter depuis les années 1980. Dans le PLUi-H approuvé le 29 mars 2018, un taux d'accroissement de 1,3 % par an a été retenu.

Les derniers recensements INSEE donnent les résultats suivants :

Tableau 1 : Recensement INSEE pour la commune de Cusy

Année du recensement	1982	1990	1999	2010	2015
Nombre d'habitants	817	969	1270	1757	1841

Le nombre d'habitants par foyer est estimé à 2,6.

Avec un taux d'accroissement de 1.3%/an, la population à l'horizon 2030 serait de 2235 habitants.

1.2.2 Occupation des sols

En 2015, les résidences secondaires représentent 9.1% du parc de logement (données INSEE).

Près de 87.9% du parc de logements est constitué de maisons individuelles pour environ 12.1% de logements en collectif.

Les 179 établissements actifs (unités de production de biens ou de services, publiques ou privées) recensés sur la commune par l'INSEE en 2015 se répartissent comme suit :

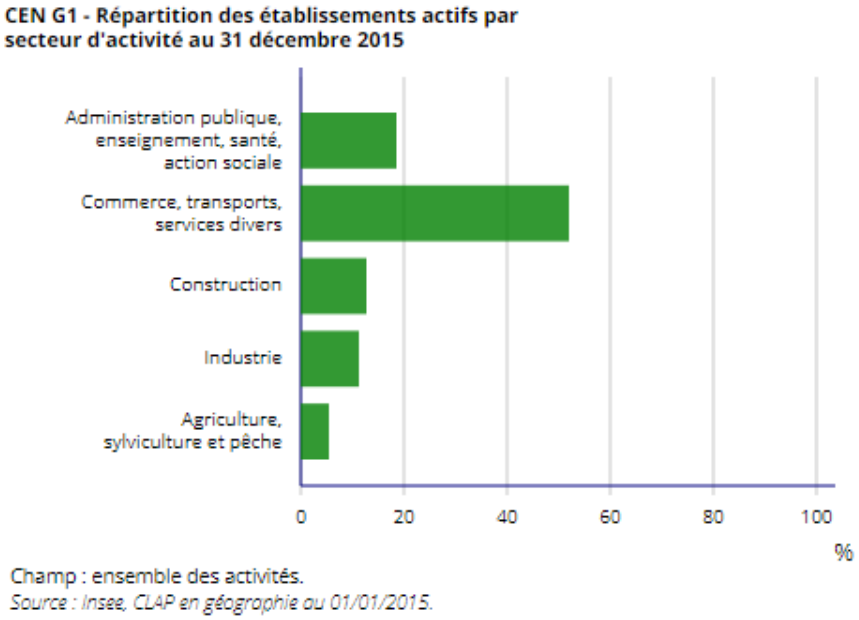

Figure 1 : Répartition des activités sur la commune de Cusy

Un camping de 30 emplacements et 10 exploitations agricoles sont également recensés par l'INSEE.

1.2.3 Documents d'urbanisme

La commune de Cusy est dans le périmètre du PLUi-H du Pays d'Alby, approuvé le 29 mars 2018.

La commune est dans le périmètre du SCOT du bassin Annecien, approuvé le 26 février 2014, qui fixe les grandes lignes de développement du territoire pour les 20 prochaines années.

Les principaux objectifs du SCOT sont les suivants :

- Une consommation foncière inférieure à 1100 hectares pour les 20 prochaines années, soit une diminution de près de 50 % par rapport à la poursuite de la tendance actuelle, permettant de préserver des terres agricoles et les paysages.
- Le maintien de la dynamique du territoire sur le plan démographique et économique : construction d'environ 30 000 logements et encouragement au développement économique dans toute sa diversité.
- Une structuration du territoire autour d'une « armature urbaine » organisée en cohérence avec les transports en commun et privilégiant la proximité.
- Un développement urbain plus dense associant qualité urbaine et mixité des fonctions.
- Une importante prise en compte de la loi littoral et des exigences environnementales : respect de la biodiversité (trame verte et bleue) et de paysages, préservation des ressources, gestion des déchets…

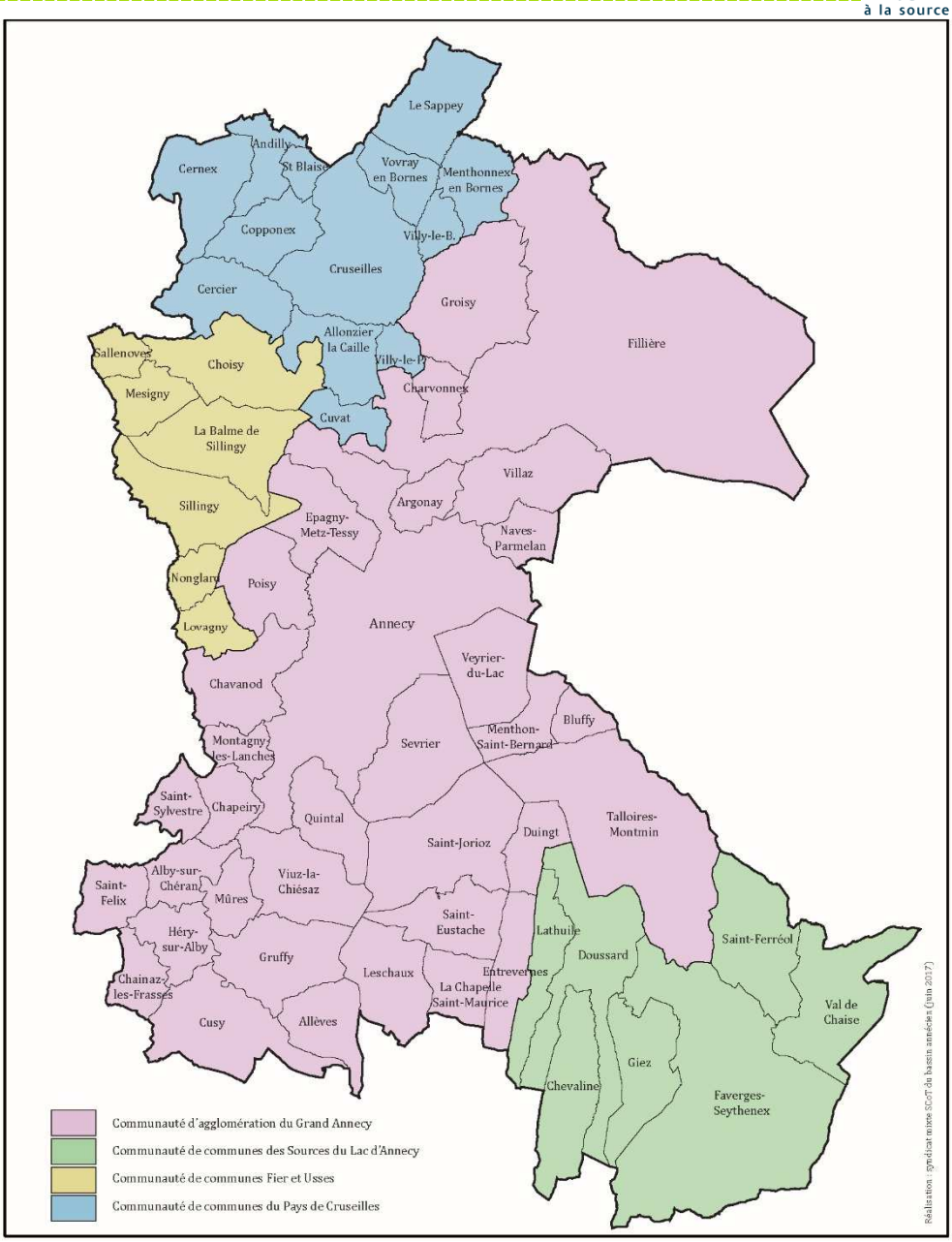

Figure 2 : Périmètre du SCOT du bassin Annecien au 1er janvier 2017 (Source : www.scot-bassin-annecien.fr)

Le SCOT préconise dans toutes les communes de « donner la priorité à la densification dans l'enveloppe urbaine existante » et définit des densités de logements à respecter, entre 20 logements/ha et 60 logements/ha, selon la densité existant du tissu urbain. Ces ratios correspondent à des surfaces disponibles pour chaque logement variant entre 160 m² et 500 m².

1.3 Contexte géologique

Le territoire du Pays d'Alby se situe sur une vaste étendue Molassique entre Rumilly, Annecy et Albens, jusqu'au sud de la dépression du lac du Bourget. La molasse constituant le substratum de l'Albanais est localement tapissée par une moraine glaciaire limono-argileuse à argilo-limoneuse ou parfois graveleuse.

Le territoire de la commune se compose de crêtes molassiques localement tapissées de moraine glaciaire. Il est surplombé par la falaise des calcaires urgoniens de la montagne de Bange.

Les moraines glaciaires sont argileuses et donc principalement imperméables, cependant sur les côteaux de la montagne de Bange, la forte proportion de matériaux éboulitiques (blocs) génère localement une bonne perméabilité (particulièrement à Pételat).

En certains endroits comme à l'aval de Balevaz, des alluvions de nature sableuse et donc perméables se distinguent.

1.4 Hydrographie

La majeure partie du territoire communal fait partie du bassin versant du Chéran.

La partie Sud-Ouest en limite avec les Communes de SAINT-OURS et SAINT OFFENGE du département de la SAVOIE se situe sur le bassin versant du Sierroz, et appartient au bassin versant du Lac du Bourget.

Les cours d'eaux potentiellement impactés par le rejet des dispositifs d'assainissement non collectif ont fait l'objet d'une mesure de débit au mois d'aout 2018 pour estimer le débit d'étiage. Ces mesures sont venues complétées celles réalisées en 2015.

Tableau 2 : Principaux cours d'eau présents sur la commune potentiellement impactés par les rejets ANC

Nom du cours d'eau	Débit mesuré en 2018 (l/s)	Débit mesuré en 2015 (l/s)	Débit mesuré en 2003 (l/s)	Débit retenu en 2015 (l/s)
Ruisseau de la Ville	0	0	0	0
Ruisseau de chez les Bogey	0	0	0.1	0.1
Ruisseau de Vautrey	0	0	0	0
Ruisseau de Creusaz	0.2	1.5	0.3	0.9
Ruisseau de Balevaz	0.9	1.1	3.5	2.3
Nant Favrand	0.5	0.3	0	0.5
Ruisseau de la Tuillère	/	0	/	0
Ruisseau des Chavonnes	/	0.1	0	0
Ruisseau des Volandes	/	0.1	0	0

Compte tenu de l'étiage sévère de l'été 2018, il a volontairement été choisi de ne pas faire de mesure sur les cours d'eau dont le débit est très probablement assec (cas des ruisseaux de la Tuillière, des Chavonnes et des Volandes).

Les débits des cours d'eau sur la commune sont faibles voire nuls.

1.5 Usages et contraintes du milieu naturel

Les informations sur le milieu naturel sont répertoriées sur la carte d'aptitude des milieux de la commune (3_CA_GA_CUS).

1.5.1 Captages d'alimentation en eau potable

La commune est concernée par plusieurs captages d'alimentation en eau potable :

- Chez les Reys
- La Tuilière
- Les Tarets
- Les Tarasses
- Gros
- Morel
- Les Chavonnes
- Taillaz Nord
- Taillaz Sud
- La Monderesse

Les périmètres de protection de captages sont reportés sur la carte d'aptitude des milieux de la commune. Les contraintes de faisabilité des différents types d'assainissement prendront en compte les règlements spécifiques de chacun des périmètres.

1.5.2 Zones naturelles

La commune est concernée par une zone NATURA 2000 : FR8201772 « Réseau de zones humides de l'Albanais » ainsi que par plusieurs ZNIEFF :

- ZNIEFF de type 1 :
  - 820031235 : « Marais des Mièges » ;
  - 820031764 : « Gorges du Chéran » ;
- ZNIEFF de type 2 :
  - 820000396 : « CHAINONS OCCIDENTAUX DES BAUGES » ;
  - 820031613 : « ZONES HUMIDES DU NORD DE L'ALBANAIS ».

5 zones humides sont également recensées. Elles sont reportées sur la carte des milieux et prises en compte pour la réalisation du zonage (critère impactant potentiellement la note environnementale des scénarios de desserte).

1.6 Situation actuelle vis-à-vis de l'assainissement collectif

Le réseau de collecte est 100 % séparatif. En 2017, il se compose de 13.6 km de conduites et de 378 branchements.

- Nombre de postes de relevage/refoulement : 0
- Nombre de déversoirs d'orage : 0

Sur la base des rôles d'eau de 2016, le taux de desserte est estimé à 59 %.

Les eaux collectées sont principalement traitées à l'unité de dépollution de Cusy. Il s'agit d'une filière « filtres plantés de roseaux » d'une capacité actuelle de 750 EH. En 2016, 378 abonnés y

étaient raccordés. Les travaux de desserte prévoient de raccorder 110 abonnés supplémentaires. Il est prévu à court terme l'extension de l'unité de dépollution pour augmenter ses capacités à1 500 EH.

Une autre partie des eaux collectées (hameau de Lachat) sont traitées à l'unité de dépollution d'Aix Les Bains qui se situe dans le périmètre de la compétence de l'agglomération Grand Lac dans le département de la Savoie.

1.7 Situation vis-à-vis de l'assainissement non collectif

1.7.1 Diagnostic des installations ANC actuelles

Le contrôle des installations d'assainissement non collectif est assuré par le SILA qui a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).
313 installations ANC sont recensées sur la commune.

D'après l'analyse de la base de données actuelle du SPANC, 70 % des installations ne sont pas conformes.

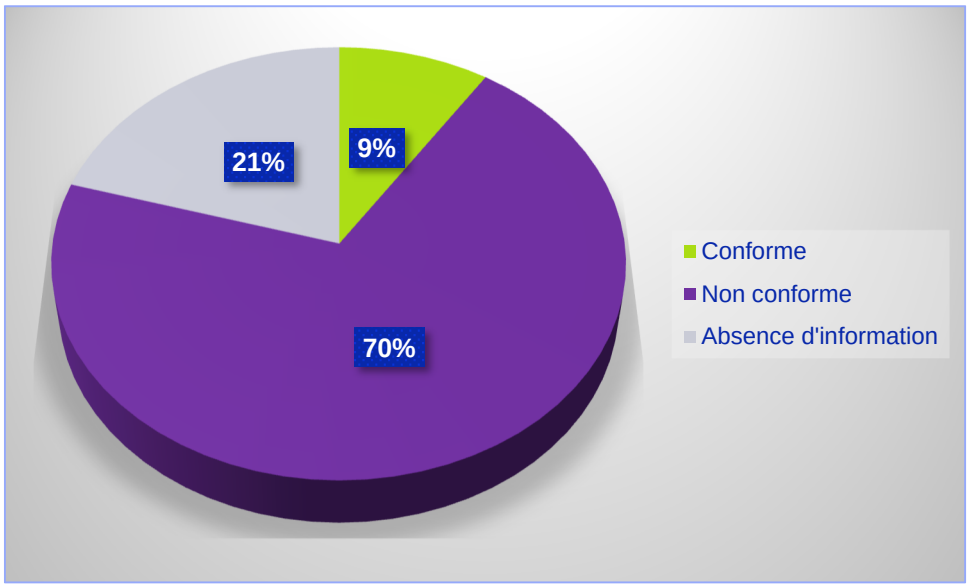

Figure 3 : Conformités des installations ANC sur la commune

1.7.2 Aptitude du milieu à l'ANC

Les informations relatives à l'aptitude des milieux sont répertoriées sur la carte 3_CA_GA_CUS.

1.7.2.1 Aptitude des sols à l'ANC

Sur la commune de Cusy, les sondages réalisés révèlent une perméabilité des sols globalement mauvaise.

Nota : la carte d'aptitude des sols est fournie à titre indicatif. Les pétitionnaires devront faire réaliser, à leurs frais, par un bureau d'étude compétent, une étude de faisabilité de l'assainissement pour déterminer la filière la mieux adaptée au terrain.

1.7.2.2 Capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC

Conformément à la méthodologie expliquée dans la *Notice explicative générale du zonage* (0_Notice ZonageEU), la capacité des cours d'eau à accepter les rejets ANC a été déterminée en calculant l'indice de saturation.

Tableau 3 : Capacité des cours d'eau à recevoir des rejets ANC

Nom du cours d'eau	Cours d'eau apte à recevoir des rejets ANC
Ruisseau de la Ville	Non
Ruisseau de chez les Bogey	Non
Ruisseau de Vautrey	Non
Ruisseau de Creusaz	Non
Ruisseau de Balevaz	Non

Les résultats obtenus montrent que les cours d'eau de la commune ne peuvent plus recevoir de rejets ANC.

La carte d'aptitude des milieux de la commune (3_CA_GA_CUS) croisant à la fois le paramètre lié à la qualité des sols et à l'acceptabilité des cours d'eau à recevoir de nouveaux effluents d'ANC indique des conditions plutôt défavorables à la mise en œuvre de l'ANC sur le territoire de Cusy, hormis quelques secteurs où la perméabilité des sols est plus favorable. C'est notamment le cas pour le lieu-dit « Tiollay ouest ».

2 PRESENTATION DE LA CARTE DE ZONAGE

2.1 Généralités

Le tracé du périmètre est établi sur un fond cadastral.

Le classement d'un secteur en zone d'assainissement collectif a pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu.

Ce classement n'a pas pour conséquence :

- De rendre le terrain constructible ;
- D'éviter au pétitionnaire de réaliser un assainissement autonome conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions serait antérieure à la date de desserte de la parcelle par le réseau d'assainissement.

Sur la carte de zonage est représenté en rouge le contour des parcelles identifiées comme raccordées ou raccordables au réseau d'assainissement des eaux usées existant ou futur. En dehors des secteurs indiqués en rouge sur la carte de zonage, les parcelles sont classées en assainissement non collectif.

2.2 Zonage d'assainissement collectif

Les scénarios de raccordement au réseau d'assainissement collectif ont été étudiés conformément à la méthodologie présentée dans la *Notice explicative générale (0_Notice ZonageEU).*

2.2.1 Scénarios de desserte déjà programmés

A l'horizon 2020, plusieurs scénarios de raccordement sont programmés par le SILA :

- Au lieu-dit « Boissard Gaillard » : raccordement de 22 abonnés ;
- Au lieu-dit « Bellegeois » : raccordement de 15 abonnés.

2.2.2 Liste des scénarios de desserte retenus

Tableau 4 : Liste des scénarios de desserte retenus sur la commune de Cusy

Lieu-dit	Nombre d'abonnés concernés	Coût du programme	Note globale du scénario
Les Parisiens-Vautrey	32	842 400 € HT	14
Les Chavonnes	35	693 600 € HT	12
Les Reys	27	826 800 € HT	10

2.3 Zonage d'assainissement non collectif

2.3.1 Rappel des critères d'exclusion des scénarios

Le programme de travaux à réaliser étant sur 10 ans, les cas suivants ont été considérés :

- Les scénarios situés à plus de 2 km du réseau ont été exclus ;
- Le raccordement des hameaux de moins de 5 abonnés n'est pas étudié ;
- En-deçà de 20 abonnés par poste de refoulement, le scénario n'est pas étudié ;
- En cas de contraintes techniques ou d'exploitation trop importantes, le scénario est exclu ;

- Si l'aptitude des milieux est favorable à l'ANC, le scénario n'est pas étudié.

Tableau 5 : Liste des hameaux qui resteront en ANC

Lieu-dit	Nombre d'abonnés concernés	Justification d'exclusion
Les Crêts	13	Nécessité d'un poste de refoulement
Les Chavonnes- ouest	13	Nécessité d'un poste de refoulement
Les Terres (au bout de la route du hameau les Parisiens)	10	Nécessité d'un poste de refoulement
Tiollay ouest	18	Sol perméable, favorable à l'ANC

2.3.2 Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Tableau 6 : Liste des scénarios étudiés mais non retenus

Lieu-dit	Nombre d'abonnés concernés	Note globale du scénario
Chez Fillard	11	7
Chez Genet	12	8

ANNEXE 1 : COUPES des sondages de sol réalises en 1993 par LE BUREAU D'ASSISTANCE GEOLOGIQUE (b.a.g.)

Sondages de sol réalisés en 1994 par le Bureau d'Assistance Géologique (B.A.G) :

SONDAGE N° 1

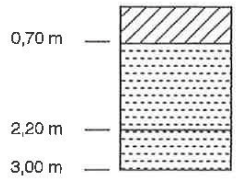

Terre végétale

Argile brun foncé avec sable grossier, tendre et humide.

Agrile graveleuse, humide et tendre.

K à 3 m = 5 mm/h

SONDAGE N° 2

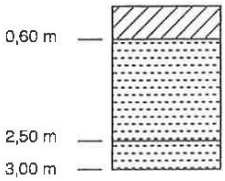

Terre végétale

Argile limoneuse brun foncé avec traces d'oxydation, assez tendre.

Argile brun rouille, assez tendre.

K à 3 m = 2 mm/h

SONDAGE N° 3

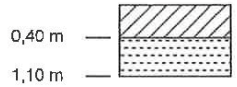

Terre végétale

Argile brun foncé avec petits graviers oxydés.

Refus sur bloc.

K à 1,3 m > 200 mm/h

SONDAGE N° 4

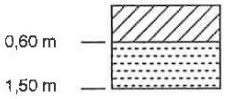

Terre végétale

Argile brun foncé avec sable grossier.

Refus sur bloc.

K à 1,5 m > 200 mm/h

SONDAGE N° 5

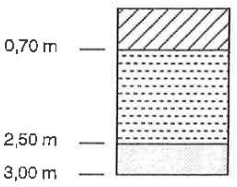

Terre végétale

Argile brun foncé avec sablegrossier, oxydée.

Sable graveleux.

K à 3 m > 200 mm/h

SONDAGE N° 6

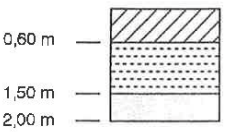

Terre végétale

Argile brun foncé, graveleuse.

Sable argileux beige avec blocs.

Refus sur bloc.

K à 2 m = 180 mm/h

Commune de CUSY- Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel - B.A.G. "Moiry" 74330 Poisy Tèl. 50 46 33 39

SONDAGE N° 7

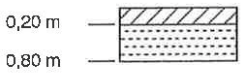

Terre végétale
Argile et blocs
Refus sur bloc.

K à 0,80 m > 200 mm/h

SONDAGE N° 8

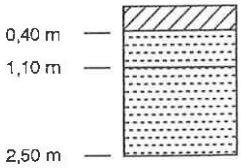

Terre végétale
Argile brun rouge avec quelques éléments grossiers.
Argile graveleuse.
Refus sur bloc.

K à 1 m = 6 mm/h
K à 2,50 m = 36 mm/h

SONDAGE N° 9

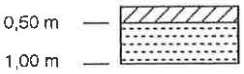

Terre végétale
Argile brun clair, graveleuse.
Refus sur bloc.

K à 1 m = 13 mm/h

SONDAGE N° 10

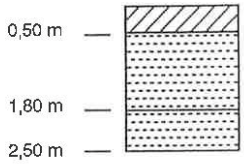

Terre végétale
Argile brun foncé avec sable grossier.
Argile brun clair, graveleuse.
Refus sur bloc.

K à 2,50 m = 72 mm/h

SONDAGE N° 11

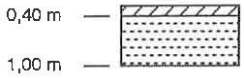

Terre végétale
Argile avec blocs.
Refus sur bloc.

K à 1 m = 18 mm/h

SONDAGE N° 12

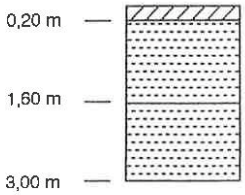

Terre végétale
Argile brune.
Argile brun rouge sableuse saturée d'eau.

K à 1 m = 3 mm/h
K à 3 m > 200 mm/h

SONDAGE N° 13

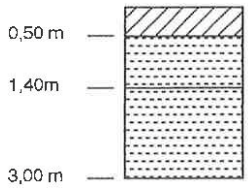

Terre végétale
Argile brun foncé, assez tendre.
Argile limoneuse, humide.

K à 3 m = 2 mm/h

SONDAGE N° 14

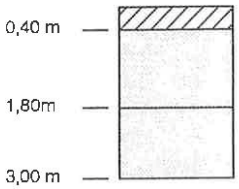

Terre végétale
Sable argileux brun clair,légèrement induré.
Sable molassique avec passées de sable grossier induré.

K à 3 m = 16 mm/h

SONDAGE N° 15

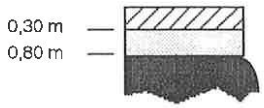

Terre végétale
Sable molassique.
Molasse

K à 0,80 m = 3 mm/h

SONDAGE N° 16

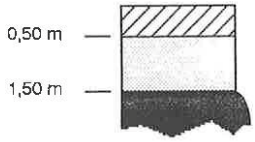

Terre végétale
Sable grossier vert argileux, assez induré.
Molasse

K à 1,50 m = 3 mm/h

SONDAGE N° 17

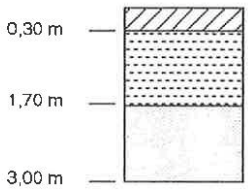

Terre végétale
Argile brun rouge.
Sable argileux, induré.

K à 3 m = 4 mm/h

SONDAGE N° 18

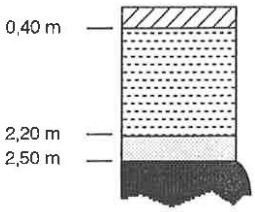

Terre végétale
Argile brun rouge.
Sable grossier argileux brun clair,induré.
Molasse

K à 2,50 m = 2 mm/h

SONDAGE N° 19

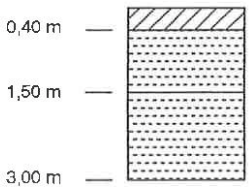

Terre végétale
Argile brun clair avec sable grossier, oxydée.
Argile sableuse brun clair,gorgée d'eau.

K à 3 m = 90 mm/h

SONDAGE N° 20

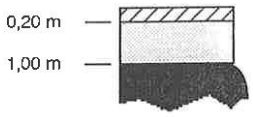

Terre végétale
Sable molassique vert,induré.
Molasse

K à 1 m = 1 mm/h

SONDAGE N° 21

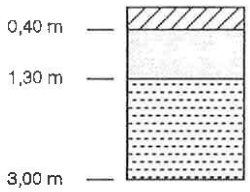

Terre végétale
Sable brun argileux
Argile sableuse humide.

K à 3 m = 4 mm/h

SONDAGE N° 22

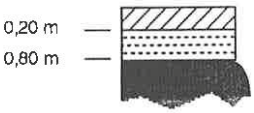

Terre végétale
Argile brun-gris avec sable grossier,indurée.
Molasse

K à 0,80 m = 7,5 mm/h

SONDAGE N° 23

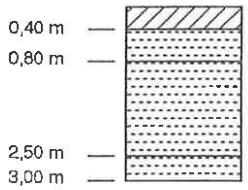

Terre végétale
Argile brun foncé avec sable grossier, oxydé.
Argile noir tourbeuse, humide.
Argile brun clair, humide.

K à 3 m = 20 mm/h

SONDAGE N° 24

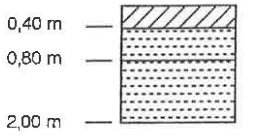

Terre végétale
Argile brun clair graveleuse,gorgée d'eau.
Argile brun clair graveleuse,légèrement inudrée.

K à 2 m = 2 mm/h

Commune de CUSY - Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel - B.A.G. "Moiry" 74330 Poisy Tél. 50 46 33 39

SONDAGE N° 25

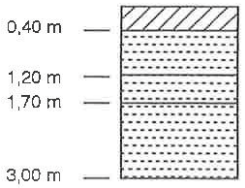

Terre végétale
Argile brun rouge avec sable grossier.
Argile brun clair sableuse,gorgée d'eau.
Argile brun clair graveleuse, légèrement indurée.

K à 1 m = 9 mm/h
K à 3 m = 60 mm/h

SONDAGE N° 26

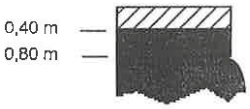

Terre végétale
Molasse altérée.
Molasse saine.

K à 0,80 m = 5 mm/h

SONDAGE N° 27

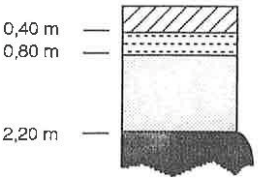

Terre végétale
Argile brun rouge.
Sable argileux molassique,sec.
Molasse

K à 2,20 m = 2 mm/h

SONDAGE N° 28

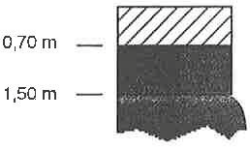

Terre végétale
Molasse altérée avec traces d'oxydation.
Molasse saine.

K à 1,50 m = 2 mm/h

SONDAGE N° 29

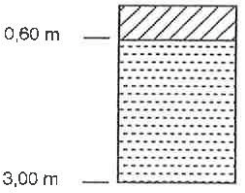

Terre végétale
Argile limoneuse brun foncé,tendre et légèrement humide.

K à 3 m = 5 mm/h

SONDAGE N° 30

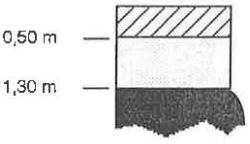

Terre végétale
Sable argileux brun vert.
Molasse

K à 1,30 m = 1 mm/h

SONDAGE N° 31

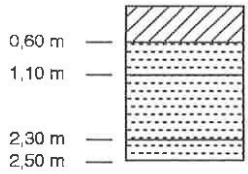

Terre végétale
Argile brun clair avec sable grossier.
Argile sableuse gris vert,gorgée d'eau.
Argile graveleuse.

NIVEAU D'EAU : 1,30 M.

K à 1 m = 1 mm/h
K à 2,50 m = 30 mm/h

SONDAGE N° 32

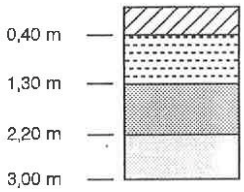

Terre végétale
Argile brun foncé.
Graviers argileux.
Sable graveleux, gorgé d'eau.

K à 1 m > 200 mm/h
K à 3 m = 1 mm/h

SONDAGE N° 33

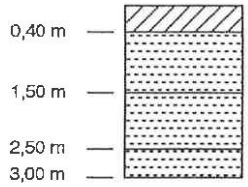

Terre végétale
Argile brun foncé.
Argile graveleuse.
Argile indurée.

K à 1 m = 6 mm/h
K à 3 m = 30 mm/h

SONDAGE N° 34

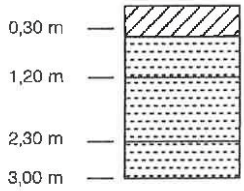

Terre végétale
Argile brun foncé.
Argile brun clair avec sable grossier.
Argile brun clair, graveleuse et humide.

K à 3 m =60 mm/h

SONDAGE N° 35

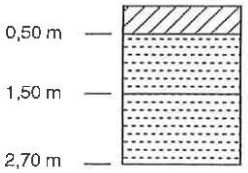

Terre végétale
Argile brun foncé.
Argile brun clair graveleuse.

K à 2,70 m = 2 mm/h

SONDAGE N° 36

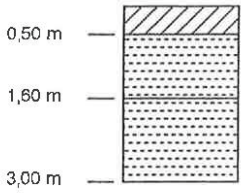

Terre végétale
Argile brun foncé.
Argile brun clair graveleuse,indurée.
Refus sur bloc.

K à 3 m =1 mm/h

SONDAGE N° 37

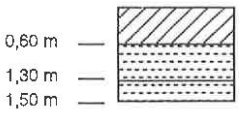

Terre végétale
Argile brun clair graveleuse et humide.
Argile graveleuse indurée.

K à 1,50 m = 2 mm/h

SONDAGE N° 38

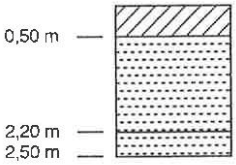

Terre végétale
Argile brun clair avec sable grossier.
Argile graveleuse indurée.

K à 2,50 m =1 mm/h

SONDAGE N° 39

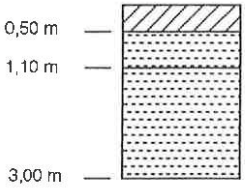

Terre végétale
Argile tourbeuse brun foncé.
Argile brun clair avec sable grossier, légèrement indurée.

K à 3 m = 2 mm/h

SONDAGE N° 40

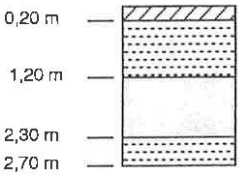

Terre végétale
Argile limoneuse brun clair.
Sable grossier argileux, gorgé d'eau.
Argile graveleuse, indurée.

NIVEAU D'EAU 1,20 M.

K à 2,70 m = 2 mm/h

SONDAGE N° 41

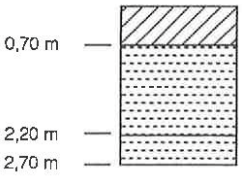

Terre végétale
Argile brun foncé graveleuse,humide.
Argile grise indurée avec sable grossier, sèche.

K à 2,70 m = 1 mm/h

SONDAGE N° 42

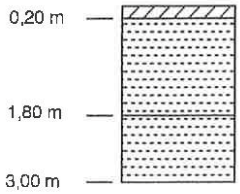

Terre végétale
Argile limoneuse brun clair.
Argile sableuse brun clair,gorgée d'eau.

NIVEAU D'EAU 2 M.

K à 1 m = 1 mm/h
K à 3 m = 180 mm/h

Commune de CUSY - Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel - B.A.G. "Moiry" 74330 Poisy Tèl. 50 46 33 39

SONDAGE N° 49

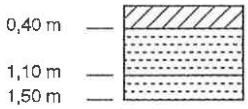

Terre végétale
Argile brun clair marmorisée avec sable grossier.
Argile brun clair avec sable grossier, indurée.

K à 1,50 m = 4 mm/h

SONDAGE N° 50

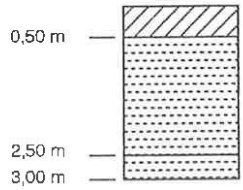

Terre végétale
Argile brun clair avec sable grossier, humide.
Argile graveleuse gris vert, indurée.

K à 1 m = 4 mm/h
K à 3 m = 25 mm/h

SONDAGE N° 51

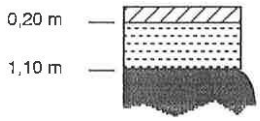

Terre végétale
Argile brune molassique, indurée.
Molasse

K à 1,10 m = 4 mm/h

SONDAGE N° 52

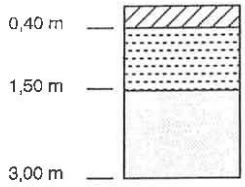

Terre végétale
Argile brun foncé avec sable grossier, oxydée.
Sable argileux saturé d'eau.

NIVEAU D'EAU REMONTE A 10 CM.

SONDAGE N° 53

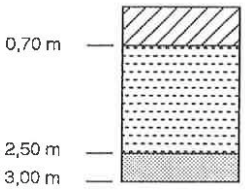

Terre végétale
Argile brun clair avec sable grossier, humide.
Gravier argileux, gorgé d'eau.

K à 1 m = 2 mm/h
K à 3 m = 3 mm/h

SONDAGE N° 54

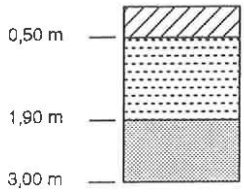

Terre végétale
Argile brun foncé avec sable grossier.
Graviers argileux.

NIVEAU D'EAU A 1 M.

K à 3 m = 7 mm/h

SONDAGE N° 55

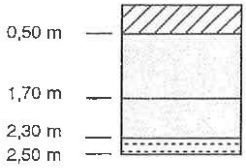

Terre végétale
Sable argileux brun clair,gorgé d'eau.
Sable argileux vert, gorgé d'eau.
Argile gris bleu avec sable grossier,sèche et indurée.

NIVEAU D'EAU A 1,10 M.

K à 2,50 m = 11 mm/h

SONDAGE N° 56

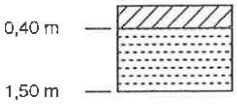

Terre végétale
Argile graveleuse brun foncé,sèche.
Refus sur bloc.

K à 1,50 m = 150 mm/h.

SONDAGE N° 57

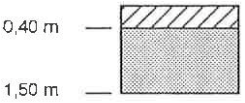

Terre végétale
Graviers argileux.
Refus sur bloc.

K à 1,50 m = 30 mm/h

SONDAGE N° 58

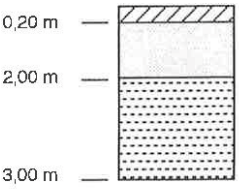

Terre végétale
Sable graveleux
Argile brun gris avec sable grossier, légèrement indurée.

K à 1 m = 200 mm/h
K à 3 m = 500 mm/h

SONDAGE N° 59

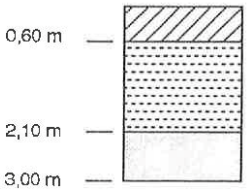

Terre végétale
Argile brun foncé avec sable grossier.
Sable graveleux.

K à 1 m = 1 mm/h
K à 3 m = 34 mm/h

SONDAGE N° 60

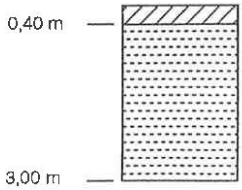

Terre végétale
Argile brun clair avec blocs.

K à 3 m = 1 mm/h

SONDAGE N° 61

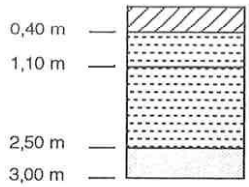

Terre végétale
Argile brun foncé avec sable grossier, humide.
Argile brun clair avec sable grossier.
Sable grossier argileux, légèrement induré.

K à 1 m = 6 mm/h
K à 3 m = 80 mm/h

SONDAGE N° 62

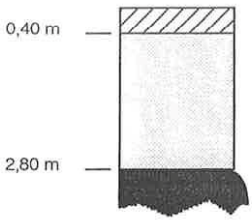

Terre végétale
Sable graveleux, humide.
Molasse

3 K à 2,80 m = 200 mm/h

SONDAGE N° 63

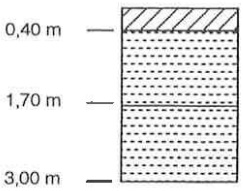

Terre végétale
Argile graveleuse brun clair.
Argile graveleuse grise.

K à 3 m = 2 mm/h

Commune de CUSY - Carte d'aptitude des sols à l'assainissement individuel - B.A.G. "Moiry" 74330 Poisy Tél. 50 46 33 39

ANNEXE 2 : Résultats des tests de perméabilité réalisés par le bureau d'étude SUEZ Consulting en 2018

IMPLANTATION - LIEU DIT	***Chez Filliard (sondage 64)***
PERMEABILITE	16 mm/h
PENTE	4 %
HORIZONS PEDOLOGIQUES	
0 à 0,15 m	Terre végétale
0,15 à 0,40 m	Limons graveleux
APTITUDE	Moyenne